RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013-2017

snetaa FO

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013-2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CHRISTIAN LAGE POUR APPROBATION DANS LES CONGRÈS ACADÉMIQUES

Le congrès national précédé par les congrès académiques verront ceux-ci se prononcer sur ce rapport d'activité. Ainsi, les adhérents auront à valider l'activité passée.

Cette année, il y a une double singularité.

Premièrement, le rapport d'activité engage sur le mandat depuis 2013, date de l'élection du secrétaire général Christian Lage avec sa liste des 80. Cette fois, je ne me représentais pas comme secrétaire général et Pascal Vivier a été élu le 19 décembre 2017. Ainsi, ce rapport d'activité n'engage pas le début de la mandature et Pascal Vivier. Il n'a pas à en assumer la responsabilité de ce rapport. Lors du congrès, il établira le complément au rapport d'activité à partir du 19 décembre 2017. C'est ce seul rapport qui est soumis au vote des adhérents.

Deuxième singularité, cette année le rapport financier n'est pas joint aux adhérents pour vote. En effet, la loi a modifié les données financières des organisations syndicales qui ont obligation d'avoir des commissaires aux comptes professionnels. Ceux-ci certifient les comptes et les bilans financiers chaque année. Le SNETAA-FO a donc obéi à cette nouvelle législation, tout en rattrapant son retard, et les commissaires aux comptes ont présenté leur rapport pour les années 2012 à 2016 au dernier conseil national de Fréjus. Le CN a alors validé les comptes et bilans financiers par un vote largement positif. Il n'est donc pas possible de refaire ce vote devant les adhérents, c'est d'ailleurs pour cela que les modifications réglementaires vous sont proposées en ce sens et c'est aussi pour cela qu'il n'y a pas, cette année, de rapport financier annexé.

I. LE SNETAA-FO À L'INTERNE

La période qui s'est écoulée a connu un certain nombre de changements. Le syndicalisme aujourd'hui a modifié son visage et il faut lui donner davantage de lisibilité. Le premier des éléments véritablement fondateur, qui tend à préserver l'indépendance de l'outil syndical qu'est le SNETAA-FO, c'est le choix d'un nouveau siège social. En effet, le siège de la rue de la Fédération a été abandonné pour celui du 24 rue d'Aumale. Aujourd'hui, les militants nationaux peuvent travailler dans les conditions normales dans un siège syndical. C'est bien cet outil qu'il faut pour que nous soyons aussi dans la logique du premier syndicat de l'enseignement professionnel en capacité d'accueillir les adhérents ou toute autre personne qui donne cette lisibilité.

S'il y a eu la modification du siège social, il y a aussi un autre élément qui est une donnée fondamentale de l'obligation du respect de la loi. En effet, aujourd'hui les organisations syndicales, comme tous les organismes, sont en obligation d'avoir des commissaires aux comptes professionnels. Ces commissaires aux comptes professionnels sont là pour examiner les comptes et bilans financiers et, par un rapport, en valider la régularité. Cette certification donnée est la marque de l'existence de comptes et bilans financiers qui sont tout à fait dans le cadre légal et qu'il n'y a aucune déviance. Comme nous l'avons évoqué, ce bilan financier sur le rapport des commissaires aux comptes est présenté à notre instance annuelle : le conseil national.

Ce qui a pendant toute la période continué à préoccuper la direction du SNETAA-FO c'est bien entendu la priorité toujours donnée à la syndicalisation. Cette priorité donnée à la syndicalisation doit se matérialiser par des outils et des informations données autant aux responsables qu'aux adhérents. Le choix a été mis sur l'accentuation des moyens de communication, enjeu de la lisibilité du SNETAA-FO et de son développement syndical. Cependant, si les outils de propagandes sont des éléments de développement syndical, ils ne suffisent pas à faire la syndicalisation. Cette syndicalisationest aujourd'hui très difficile à faire. Cette communication a été renouvelée, « relookée » avec les différents outils qui étaient déjà à la disposition de l'organisation.

L'AP, le journal mensuel, qui paraît aujourd'hui à la fois sous forme papier et sous forme numérique et destiné à chaque adhérent, remplit parfaitement le nouveau rôle avec de l'information et un dossier. C'est effectivement la nécessité qu'il y a eu, compte tenu non pas des coûts d'impression mais surtout des couts postaux d'acheminement, qui ont amené à ce qu'un certain nombre de ces numéros soit numérisés. Mais des débats ont lieu au sein de l'organisation sur la nécessité d'avoir recours à la version papier, aussi un certain nombre de numéros environ la moitié sont encore en version papier et servent bien ce développement syndical. En effet, la question aujourd'hui est bien ce que reçoivent les adhérents. Ceux-ci sont abreuvés de mails comme toute personne de nos jours, et nous nous rendons compte que, bien souvent, ces mails ne sont pas lus jusqu'au bout, ou alors de travers, tout simplement pas lus, tellement nous sommes sollicités.

Cette numérisation est, certes, un progrès mais il faut rester dans l'objectif

qui est le nôtre d'apporter information et accompagnement à nos adhérents. Si cet AP a été « relooké », ont été ajoutées à cette information des lettres thématiques adressées aux adhérents. Aujourd'hui, les différentes lettres du SNETAA-FO sont bien installées dans le paysage, à tel point que la Lettre des contractuels, non titulaires de l'Éducation nationale, la Lettre pour les CPE, la Lettre pour les chefs de travaux (DDFPT), ainsi que la Lettre ASH. Ces outils permettent sur ces secteurs précis d'aborder les différentes problématiques et surtout de donner comme toujours davantage d'informations.

L'EP, la circulaire qui est envoyée dans les établissements tous les quinze jours, notamment le vendredi pour que les responsables de section puissent l'afficher dès le jour-même, voire le lundi, montre toute la nécessité qu'il y a de reconquérir la lisibilité par la reconquête de l'affichage sur le panneau syndical. Le panneau syndical, même s'il peut paraître désuet, est un élément essentiel dans la communication pour les différents collègues. Il n'y a qu'à regarder dans de nombreux établissements, quand nous allons dans la salle des profs, comment nombre de syndicats qui se présentent auprès des électeurs n'ont effectivement pas un panneau syndical rafraîchi avec des informations qui soient de qualité et à la portée des adhérents ou qui soient directement accessibles aux adhérents, c'est-à-dire qu'elles leur servent.

Enfin, le site Internet a été modifié et il est aujourd'hui d'une grande richesse qui permet d'y trouver un grand nombre d'informations. Cette logique du site permet la logique de l'information pragmatique, de l'information importante, de l'information réactive puisqu'il peut être consulté de n'importe quel ordinateur ou portable.

Enfin, le site Internet permet aussi, et c'est un autre élément de progrès, l'adhésion en ligne. Cette adhésion en ligne est un phénomène nouveau qui a largement démarré et est aujourd'hui un élément de syndicalisation fondamental pour les collègues.

Cette communication ne saurait être tout à fait efficiente s'il n'y avait pas la logique de l'accompagnement, de la volonté qu'il y a de trouver des méthodes ludiques, jeunes, pour tous les éléments, la ré adhésion et tous les messages envoyés aux collègues. C'est bien pour cela que nous nous sommes entourés d'un certain nombre de jeunes qui agissent en ce sens et apportent leur efficacité et leur talent au service du syndicat et qui apportent ainsi leur modernité. Il ne faut pas oublier que nous bénéficions aussi de tous les moyens qui existent aujourd'hui, ce serait oublier Facebook, Twitter et tous les réseaux sociaux qui font que l'information doit être rapide et à portée de tous.

La priorité est bien donnée aux adhérents, à l'accompagnement. À ce titre, le SNETAA-FO a décidé de conforter ce qui existait déjà en son sein c'est-à-dire qu'il y a aujourd'hui des collègues qui répondent toute la journée au téléphone, aux mails, et qui font de l'accompagnement. Pour autant, le métier évolue, les demandes des collègues évoluent. Même si elles peuvent nous surprendre à partir du moment où on est plus tout à fait sur le champ syndical, le SNETAA-FO a fait le choix d'entendre les collègues, d'entendre leurs besoins, d'entendre la demande d'accompagnement. Notamment d'entendre les difficultés qu'il pouvait y avoir dans l'exercice du métier à la fois dans le mal-être, les questions que l'on se pose quand on vieillit, quand on est face à une classe, pour savoir si l'on sait toujours enseigner, pour savoir quels sont les publics, mais aussi parfois, puisque nous sommes une profession qui est face à une administration qui se veut aujourd'hui bienveillante puisque c'est la mode, en fait cette administration ne reconnait pas l'individu même si l'on veut prôner l'individualisme afin de mieux régner dans les établissements. Bien souvent, les collègues nous ont fait part de leurs difficultés, de leur souffrance. Désarmés, dans un premier temps nous avons choisi de leur répondre en leur associant un certain nombre de collègues qui pouvaient avec un appui, répondre à leur demande psychologique. C'est le rôle qu'a eu la collègue, Murielle Turchi, psychologue qui permet d'amorcer un lien. C'est la même logique qui a conduit ces derniers jours à accompagner les demandes des travailleurs handicapés afin qu'ils puissent avoir eux-aussi leur place, leur droit.

Tout cet accompagnement ne serait pas réel sans la prise en compte de tout le travail réalisé dans le cadre des personnels en mutation. Vous le savez, c'est un débat qui nous a occupé ces quatre dernières années puisque le SNETAA-FO s'est fortement mobilisé pour essayer de faire bouger le mouvement, c'est-à-dire pour qu'un nombre plus important de collègues puissent faire valoir leur droit à mobilité. Ce droit à mobilité pour les PLP est aujourd'hui complètement sclérosé, nécrosé puisqu'il est pratiquement impossible de rentrer dans certaines académies. Rentrer dans certaines académies n'est pas une question de barèmes : on peut modifier tous les barèmes mais on s'aperçoit qu'un certain nombre de collègues dépassent les 2 500 points. Selon les statistiques du ministère il y en a en effet plus de 300 qui dépassent 1 000 points mais qui n'ont pas eu, pour autant, de mutation.

Ainsi cette priorité de l'accompagnement des collègues est le travail que font à tous les niveaux, au niveau national les commissaires paritaires nationaux, au niveau académique, les commissaires paritaires académiques, et qui bien entendu ne sont là non pour faire la mutation à la place de l'adhérent, mais pour lui donner le bon conseil, la bonne réponse afin que celui-ci puisse faire sa mutation en toute connaissance de cause. Ce combat est à continuer et, justement, les rencontres que nous avons eues dès le mois de septembre avec le nouveau gouvernement et avec le nouveau DRH nous font dire qu'il est des possibles. C'est aussi l'occasion de préciser la grande difficulté qu'il y a pour les collègues natifs des antipodes à rester dans leurs académies. Le problème n'est pas celui des barèmes mais celui des capacités d'accueil qui ne sont pas aujourd'hui en nombre suffisant. Et nous savons bien que les PLP ont

effectivement souffert d'être des variables d'ajustement qui font que l'on n'a pas le nombre de postes nécessaires créés dans les académies.

La vie interne du SNETAA-FO ne serait rien sans cette priorité donné aux adhérents et qui passe par le rôle indispensable des secrétaires de section, ceux que nous appelons dans notre jargon les S1. Le S1 est un élément indispensable de notre organisation, c'est pour cela qu'à plusieurs occasions, ils ont reçu un courrier appelé la lettre aux S1 qui visait pour eux à organiser, à prendre date, de donner un certain nombre d'informations plus particulières.

Ainsi le SNETAA-FO s'est adapté à la nécessité de la demande des adhérents, de la demande des sympathisants, et de l'ensemble des personnels. Cette adaptation doit se poursuivre si l'on veut continuer à être ce que nous avons toujours souhaité : la voix des personnels de l'enseignement professionnel, la voix des PLP. Pour être fiers d'être PLP, il faut que le premier syndicat de l'enseignement professionnel se montre à la hauteur dans sa communication et sa capacité à répondre aux différentes questions. Il n'y a qu'à voir le nombre de documents que nous avons pu publier ces dernières années, puisque à ces éléments s'ajoutent des éléments plus ponctuels que sont les différents guides : Le guide du stagiaire, Le guide du contractuel, Le guide du TZR. Autant de publications nécessaires pour l'information de nos collègues. Il faut donc poursuivre cela et faire de nouveaux efforts et ce sera l'œuvre du prochain secrétaire général de redynamiser cela et de faire les choix que lui imposeront l'époque mais aussi l'intérêt général des adhérents.

La vie du SNETAA-FO à l'interne, c'est aussi la vie avec ses différentes instances : les académies, les départements, les établissements. C'est pour cela qu'a été maintenu le rythme des CSA avec l'obligation statutaire des deux CSA annuels et à chaque fois la présence d'un secrétaire national, représentant le secrétaire général lorsque celui-ci ne pouvait pas être disponible. C'est bien un moment fondamental que de réunir des collègues lors des CSA pour que ceux-ci puissent participer, débattre, échanger, entendre l'information, et à partir de là, avoir un moment fraternel d'échanges pour qu'ils comprennent qu'en étant adhérent ils ne sont jamais isolés et qu'ils peuvent avoir à n'importe quel moment, un interlocuteur la section locale, un interlocuteur départemental, académique, national qui soit à leur écoute et qui puisse leur répondre, qui puisse les accompagner, qui puisse les représenter, les défendre.

Oui, la défense de nos droits est encore aujourd'hui un élément fondamental de notre action ! Ces réunions doivent permettre de rassembler le plus grand nombre. Elles ont été souvent un moment très fort avec des collègues réunis dans les académies quels que soient les CSA ; c'est cela qui est important et qu'il faut continuer. C'est pour cela que je suis fier qu'un grand nombre d'académies aient pu organiser en ce début d'année les assises de l'enseignement professionnel. Alors certes, le mot « assises » était un terme un peu grandiloquent, mais il s 'agissait de faire venir à nous les collègues adhérents, mais aussi non adhérents, sympathisants, afin de pouvoir échanger sur ces éléments essentiels qui s'appellent conditions de travail.

Ces conditions de travail déclinent tout le reste car nous nous rendons compte que si une décision a été prise il y a deux ans, le temps qu'elle entre en application, elle arrive dans les établissements aujourd'hui et ce décalage font que les collègues ne comprennent pas toujours ce qui leur arrive même si on leur a expliqué. Alors réexpliquer, montrer, démontrer que nous avons combattu, nous nous sommes opposés, nous avons souscrit à telle ou telle décision est bien le rôle du SNETAA-FO et que toute décision, un décret, une circulaire, a une implication directe sur nos conditions de travail. Ces conditions de travail aujourd'hui ne se sont pas améliorées dans nos établissements. C'est pour cela que ces assises étaient un moment fort où les collègues pouvaient échanger. Ces échanges lors des CSA, lors des assises, lors des permanences au niveau départemental, académique, national, doivent nous permettre de réaliser quelles sont les revendications et les doléances de nos collègues. Et c'est comme cela que nous nous sommes rendu compte qu'entre ce que nous écrivons, ce que nous disons, ce que nous vivons, il n'y a justement pas de décalage. Le SNETAA-FO est bien le porte-parole de ses mandants et de la réalité de ce que vivent les PLP.

II. VIE FÉDÉRALE

Le SNETAA-FO participe pleinement dans le cadre de son pacte fédéral à la vie de sa fédération, la FNEC-FP-FO. Effectivement, le SNETAA-FO a bien choisi d'être FO. Il est totalement FO, même si la montée du paiement des timbres reste graduelle. Il faut se souvenir qu'il s'agit d'un des éléments de l'entrée du SNETAA-FO à Force Ouvrière. Pour autant, le SNETAA-FO s'acquitte des cotisations fédérales, confédérales et du paiement d'un certain nombre de timbres aux UD ; tout ceci pour une somme fort importante, avoisinant 250 000 euros. Ainsi le SNETAA-FO a tout fait respecté ses engagements d'être dans la vie fédérale. C'est à ce titre d'ailleurs qu'il participe à toutes les instances. Les instances de cette fédération ont été renouvelées lors du congrès de la fédération à Gravelines et, là encore, le SNETAA-FO a montré qu'il franchissait une étape de plus dans le pacte fédéral puisque le SNETAA-FO fait maintenant partie de la quote-part élue au nom du syndicat dans le cadre de la commission exécutive fédérale. Ces représentants sont donc clairement mandatés pour participer à cette vie fédérale et, à ce titre, il a toujours un poste de secrétaire fédéral. Le secrétaire fédéral participe aux différents niveaux aux instances, le secrétariat fédéral bien entendu, mais également aux réunions départementales de la FNEC et aux inter-FNEC. Mais c'est surtout le lien qui est important pour représenter la fédération dans les instances que sont les CTA, les CAEN, les CHSCT, les Crefop...

C'est donc là aussi la présence du SNETAA-FO dans les instances de Force Ouvrière puisqu'il a intégré aussi la Fédération Générale de la Fonction Publique, la FGF. La vie fédérale prépare encore une fois à la logique de

lisibilité pour gagner les élections professionnelles, avec ses différents syndicats pour que l'on puisse triompher ensemble et que la voix de l'indépendance et de la différence puisse être entendue.

III. LE SNETAA-FO DANS L'ACTION

Le SNETAA-FO a toujours revendiqué d'être un syndicat de proximité c'est-à-dire un syndicat d'adhérents. La situation dans les établissements et le rôle des sections locales sont donc des priorités. La situation dans les établissements c'est le rapport aux conditions de travail, c'est le rapport aujourd'hui à ce qui se passe entre l'administration toujours plus imposante dans ces volontés.

Le SNETAA-FO dans l'action c'est la volonté qu'il a eu de toujours faire respecter ses mandats historiques : c'est le syndicat de la laïcité, c'est le syndicat qui se bat pour la spécificité de l'enseignement professionnel qui passe à travers le maintien des lycées professionnels spécifiques, les diplômes nationaux et bien entendu, un corps spécifique, celui des professeurs de lycée professionnel.

La période écoulée a mis rudement à l'épreuve les revendications du SNETAA-FO puisque nous étions face au gouvernement du président Hollande qui mettait en œuvre une politique de régression sociale notamment à travers la loi sur l'école, la loi Peillon. Nous avons déjà dit ce que nous en pensions, mais il faut reprendre ici un certain nombre d'éléments. Cette loi Peillon mise en application par le ministre du même nom, puis par B. Hamon, puis par N. Vallaut-Belkacem, a donné un certain nombre d'orientations qui ont d'ailleurs matérialisé le fait que certaines organisations étaient dans l'accompagnement. Ces mêmes organisations qui aujourd'hui sont dans l'opposition et qui font ce qu'elles osent appeler de la résistance, alors qu'elles ont accepté la mise en œuvre d'une politique qui a mis à mal l'enseignement professionnel et qui fait qu'aujourd'hui il est prêt à basculé vers la territorialisation, voire sa privatisation.

Il est nécessaire de rappeler certains grands dossiers. C'est le décret qui rénove le statut des professeurs certifiés, qui instaure les IMP, les indemnités particulières et les 1607 heures. A propos des IMP, il faut se souvenir que cette notion de mission est une notion que nous ne voulons pas à partir du moment où il semble entrer dans le calcul de ce que nous faisons à combien nous le faisons ; et surtout la mise en œuvre d'une politique qui vise à faire décroitre le nombre d'heure supplémentaires pour lui suppléer une indemnité qui n'est pas à la même hauteur financière qu'une heure supplémentaire. C'est la porte ouverte à la pondération en fonction de la mission.

Mais c'est aussi la mise en œuvre des 1 607 heures, c'est-à-dire le fait que les enseignants sont des fonctionnaires et que le temps de travail d'un fonctionnaire est de 1 607h. Là encore pour l'instant il n'est rien dit sur l'application de ces éléments mais aujourd'hui qu'est-ce qu'une heure réglementaire, qu'est-ce qu'une réunion statutaire ? C'est bien le problème à partir du moment où si vous êtes convoqués, avez-vous le droit de ne pas vous présenter ?

Cette loi Peillon a contribué à mettre en œuvre la surorientation en seconde générale et technologique, ce qui signifie, et c'est inscrit dans la loi, la fin des 3e prépa pro et la mise à mal des Segpa, structures pérennes des collèges qui visent, par le geste technique, à résorber les difficultés de certains jeunes. Au nom de l'inclusion scolaire et avec l'explosion des Segpa, tout ceci est remis en cause.

C'est aussi La mise en œuvre du PPCR. Ce parcours carrière rémunération visait à l'augmentation selon les syndicats qui l'ont largement soutenu et qui l'ont voté n'oublions pas la responsabilité de l'Unsa, de la Cfdt, avec le soutien complice par son abstention de la Fsu. Il s'agit nous l'avons largement expliqué d'un attrape-nigaud qui vise à allonger la carrière et, à partir de là, modifier la durée de chaque échelon. C'est aussi la création d'une classe exceptionnelle mais qui demeure inatteignable pour la plupart alors que la hors classe continue d'avoir toujours un quota et donc ne sera pas pour tout le monde.

C'est aussi dans le cadre du PPCR, la modification de l'évaluation. Aujourd'hui l'évaluation est basée sur un certain nombre de compétences attendues pour le métier des enseignants. Qui dit évaluation des compétences dit aujourd'hui évaluations faites conjointement par le chef d'établissement et l'inspecteur. Cela signifie que le chef d'établissement a maintenant un droit de regard pédagogique sur l'activité pédagogique dans la classe. C'est bien cela qui est terrible, à partir du moment où tous les enseignants se doivent d'être au service du projet de l'établissement qui est lui-même conditionné par le contrat d'objectifs tripartite passé entre l'Etat, la Région et l'établissement. C'est donc une déformation de notre métier et une limitation de ce que nous sommes : fonctionnaires avec notre liberté pédagogique.

Enfin, ce sont un certain nombre de dossiers chauds sur l'enseignement professionnel où il a fallu combattre le ministère de l'Éducation nationale qui avait le soutien d'organisations comme le SNUEP ou la Cgt. Limitation de la durée des PFMP ou plus exactement de diminuer de 6 semaines les PFMP comme par hasard en seconde. Ce qui reviendrait à transformer cette classe en une seconde indifférenciée voulue par la loi Peillon et repousserait la professionnalisation en première.

C'est encore le combat qu'il a fallu mener pour éviter la disparition du diplôme intermédiaire qui est, pour le SNETAA-FO, le parachute pour tout jeune qui peut ainsi quitter le système scolaire avec au moins un diplôme de niveau V.

Ces éléments sont fondamentaux car si vous enlevez les durées de PFMP cela signifie que l'on repousse toujours la spécialisation, et dès lors c'est seulement à partir de la première que l'on peut commencer une formation professionnelle et donc que l'on peut transformer le bac pro en propédeutique du BTS. C'est d'ailleurs la problématique qui se pose dans le

tertiaire aujourd'hui. Ce secteur est aujourd'hui en difficulté car il y a u trop de jeunes orientés mais aussi parce que les métiers ont évolué et que le gouvernement n'a pas su l'anticiper et qu'il a mais en œuvre cette réforme complétement inadéquate du Bac pro GA qui a stupéfait les collègues, les a laissés dans l'inquiétude et sans aucune lisibilité, avec un accroissement des tâches. Aujourd'hui ce Bac pro Ga n'est toujours pas « digéré » et pourtant dans le tertiaire on veut continuer la destruction avec la fusion des bac pro vente commerce. Nous nous sommes battus pour arrêter cela et obtenir un moratoire, pour autant, la logique du tertiaire demeure et il faudra bien qu'un jour le ministère nous dise ce qu'il veut en faire.

Les branches professionnelles, plus précisément les organisations patronales, se sont manifestées dans notre secteur. C'est un courrier de l'UIMM adressé au ministre, qui demande l'expérimentation dans le cadre des CPC pour que les référentiels des métiers ne soient plus élaborés que par les représentants des branches professionnelles dans les CPC. Cela semble anodin puisque les professionnels sont bien associés dans les contenus de nos programmes, puisque c'est le lien direct avec les métiers. Pour autant, nous trouvons ceci grave et dommageable car si les enseignants sont écartés de l'élaboration des référentiels alors ils ne sont plus porteurs de la connaissance que nous avons des jeunes, par rapport à la pédagogie, la capacité à enseigner, la mise en œuvre des référentiels. Ainsi retirés de l'élaboration des référentiels, les enseignants deviendraient de simples prestataires de service d'un cahier des charges qu'ils n'ont pas contribué à écrire et cela réserve l'entièreté de la responsabilité des contenus aux branches professionnelles. Tout en sachant que celles-ci sont paritaires c'est-à-dire employeurs et salariés. Or nous pouvons constater que dans les CPC, le plus souvent les représentants des salariés ne sont pas présents. Cela signifierait alors que les référentiels ne seraient élaborés que par les représentants des employeurs, ce qui est inacceptable pour le SNETAA-FO qui l'a combattu avec le soutien de notre fédération et de notre confédération. En effet, une réunion des membres CPC de la confédération salariés et enseignants a pu être organisée sous la houlette de Pascal Pavageau, secrétaire confédéral.

Les enjeux qui ont pointé sont aussi ceux qui sont aujourd'hui prégnants à savoir la régionalisation. La régionalisation est la mise ne œuvre de la nouvelle organisation territoriale avec les 13 grandes régions et la question immédiate : Quid de la carte des rectorats ? Est-ce qu'il y aura demain 13 académies couvrant les 13 régions ? La question est posée et nous sommes inquiets de la mise en place de recteurs régionaux qui sont des recteurs avec la surface des nouvelles régions. Cette inquiétude est largement corroborée par le fait qu'aujourd'hui les académies de Caen et de Rouen n'ont plus qu'un seul recteur. « Fusion », le mot n'est pas prononcé mais pour autant, cela montre que des manœuvres ont déjà débuté pour que les rectorats, les inspections académiques soient vidées, fusionnées, mutualisées.

Nous sommes également inquiets au sujet de la carte pour la logique de la représentation des personnels : CTA académique ? CTA-académique -régional ? Et à partir de là, quelle politique vont mener les grandes régions ? Ces grandes régions qui, pour prendre l'exemple de la région Aquitaine, possèdent plus de 1000 lycées... Nous pourrions avoir demain 13 éducations nationales, 13choix éducatifs.

Et lorsque l'association des Régions de France demande toujours plus de compétences, cela renforce notre inquiétude. Elle a aujourd'hui les compétences de la formation de tous les publics dans le cadre de ses compétences économiques et scolaires (formation initiale, formation des apprentis, formation des jeunes relevant de contrats de qualification, formation continue, formation des détenus). Elle souhaiterait pouvoir mettre en œuvre ses compétences sur tous les établissements scolaires : lycées généraux et lycées professionnels. Elle voudrait que le président du conseil d'administration en soit plus le chef d'établissement mais une personnalité extérieure. Elle réclame une mutualisation entre l'apprentissage c'est-à-dire les CFA et les lycées professionnels.

Lors des débats qui ont été initiés par l'élection présidentielle, les candidats ont tous prôné le développement de l'apprentissage comme étant le vecteur fondamentalement nécessaire pour diminuer le chômage des jeunes. Or nous savons que le lien entre chômage des jeunes et apprentissage est ténu. Ainsi ce développement de l'apprentissage ne peut avoir de succès et nous les avons d'autant mieux qu'il y a des rapports de l'Inspection générale sur les freins non financiers à ce développement. Le verrou qu'il faut faire sauter, c'est l'enseignement professionnel : l'apprentissage ne pourra se développer que s'il est développé en lycée professionnel.

Le gouvernement a lancé des concertations dont une concertation sur l'apprentissage qui aujourd'hui oppose les régions et les branches professionnelles. En effet, la question subsidiaire est celle de savoir qui recevra le pilotage de ce développement de l'apprentissage : les régions qui le réclament à cor et à cris ou les branches professionnelles qui veulent mettre la main sur la formation professionnelle ; il y a effectivement des sommes colossales en jeu.

Nous voyons que tout est en place avec des textes qui ont été pris par les gouvernements précédents – développement de l'apprentissage avec la dernière logique de N. Vallaut–Belkacem qui annonçait la mutualisation des CFA avec les lycées professionnels et des liens resserrés avec les collèges.

Nous sommes, avec le début de la présidence d'Emmanuel Macron, face à tous ces défis, à tous ces enjeux. Ces enjeux dont nous avons largement expliqué les tenants et les aboutissants puisque le SNETAA-FO a publié dans l'AP de mars, un dossier spécial sur l'apprentissage pour montrer que l'apprentissage peut être un élément concurrentiel de la formation initiale mais surtout un élément qui peut

contribuer à sa mort.

Les défis sont énormes et c'est pour ça qu'aujourd'hui la consultation lancée par le ministre de l'Éducation nationale sur la valorisation de l'enseignement professionnel peut être une chance, mais elle doit nous inquiéter si elle est lue avec la consultation sur l'apprentissage, le débat sur la formation professionnelle de salariés.

Les combats du SNETAA-FO au quotidien concernent aussi tous les personnels de nos établissements, notamment les non titulaires. Le CDI n'est qu'un ersatz et seule la titularisation doit être obtenue. L'examen professionnel réservé obtenu par le SNETAA-FO peut en être le moyen.

Nous devons retrouver d'urgence la solidarité. Celle-ci, ajoutée au combat collectif avec le syndicat, doit nous permettre d'instaurer le rapport de force favorable aux personnels.

Voilà ce rapport d'activité achevé et je ne peux terminer sans dire merci à tous ceux qui ont contribué à mettre en œuvre la résistance du SNETAA-FO, c'est-à-dire chaque adhérent, mais aussi chaque responsable à son niveau, et la voix que nous avons portée, que nous espérons être : celle des PLP. Alors, un certain nombre de défis s'ouvrent et au moment où vous lisez ces lignes, nous ne savons pas quelles seront les conclusions de toutes ces concertations. Nous savons seulement que l'enseignement professionnel est une richesse pour notre pays, est une richesse pour la réussite des jeunes. Et c'est pour cela que le SNETAA-FO, fort de ses mandats, de ses valeurs, continuera le combat. La nouvelle équipe de direction du SNETAA-FO, conduite par le nouveau secrétaire général, Pascal Vivier, aura à initier les perspectives pour le SNETAA-FO. Ces perspectives passent par la lutte pour les valeurs du SNETAA-FO. C'est à partir de ces fondamentaux que le SNETAA-FO saura continuer à exister.

Vive le SNETAA-FO et fier d'être PLP !